



Conseillers en exercice	45
Présents	37
Nombre de pouvoirs	2
Votants	39

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 029

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2026 ET CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'OFFICE DE TOURISME AUBUSSON-FELLETIN

Séance du 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 février à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la Passerelle Esplanade Charles de Gaulle, salle des conférences, au nombre de trente-sept sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 13 février 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Thierry ROGER ; Mireille LEJUS ; Bernard ROUGIER ; Jacques MOUTARDE ; Isabelle DUGAUD ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alexis TOURADE ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe ESTERELLAS ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Gérard SALVIAT (suppléant de Thierry LETELLIER) ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET à Pierrette LEGROS ; Serge DURAND à Alexis TOURADE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Céline COLLET-DUFAYS ; Annick BAUCULAT ; Philippe LEFAURE ; Nadine RAVET ; Jacques BŒUF ; Pascal MERIGOT.



Monsieur Denis PRIOURET présente le rapport suivant.

Contexte :

Conformément au Code du Tourisme et plus particulièrement ses articles L. 133-1 à L. 133-10-1 et R. 133-19, la Communauté de communes Creuse Grand Sud délègue depuis le 1^{er} janvier 2018 les missions de services publics d'accueil, d'information et de promotion touristique locale, à l'association Office de Tourisme Aubusson-Felletin.

A ce titre, la Communauté de communes participe au financement de l'association en lui attribuant une subvention annuelle.

Pour mémoire, une convention doit être conclue avec les associations percevant une subvention annuelle supérieure à 23 000€.

La convention annuelle d'objectifs et de moyens proposée présente donc les missions de service public confiées à l'Office de tourisme et les moyens attribués à l'association pour l'année 2026.

Objet de la demande :

La présente délibération a pour objet d'approuver la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'association Office de Tourisme Aubusson-Felletin pour l'année 2026, de décider l'attribution d'une subvention pour cette même année et enfin de décider du reversement partiel de la taxe de séjour perçue sur le territoire communautaire.

Éléments d'appréciation :

Le projet de convention 2026 comporte la liste des missions confiées à l'Office de Tourisme Aubusson-Felletin, organisées autour de 8 thèmes :

1. L'accueil et l'information des touristes, notamment lors d'événements et manifestations d'intérêt communautaire,
2. La promotion touristique du territoire de Creuse Grand Sud, en coordination avec ses partenaires (départementaux, régionaux, PNR, Lac de Vassivière, ...),
3. La coordination des opérateurs touristiques, notamment les hébergeurs, les restaurateurs, les prestataires d'activités touristiques ainsi que les producteurs, commerçants, artisans et toute structure intéressée par le tourisme,
4. La recherche de diversification financière par le biais de toute opération de commercialisation et de partenariat
5. La contribution à l'élaboration d'un diagnostic préalable à un schéma de développement de l'économie touristique sur le territoire communautaire, en mobilisant les données d'observation dynamiques existantes,
6. La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes locaux incluant du développement touristique, et destinés à renforcer la notoriété, l'activité touristique et l'attractivité économique du territoire,
7. L'exploitation de La Maison du Tapissier, lieu de création, de démonstration et d'exposition,
8. La connaissance et le balisage des chemins de randonnées communautaires.

Le rapport d'activités 2025 de l'Office de Tourisme Aubusson-Felletin est joint au présent rapport.

Conséquences financières :

Il est proposé dans le cadre du BP 2026 que la Communauté de communes verse à l'Office de Tourisme une subvention de 185 000.00 € (cent quatre-vingt-cinq mille euros) pour l'année civile 2026.

Cette subvention sera versée en 3 fois sur demande écrite de l'Office du Tourisme :

- Une avance de 42 500 € en mars,
- Un acompte de 68 500 € en juin,
- Le solde sur présentation d'un bilan succinct (2 pages) au dernier trimestre 2026.

Creuse Grand Sud reversera à l'Office de Tourisme le montant collecté de la taxe de séjour, déduction faite du coût d'acquisition et de maintenance d'un logiciel de gestion de la taxe de séjour (avec une estimation de 4 668 € pour la mise en place initiale et de 2 016 € de maintenance annuelle).

L'Office de Tourisme s'oblige pour sa part à affecter le produit de cette taxe à des dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique sur le territoire de Creuse Grand Sud. L'Office de Tourisme rend par ailleurs plus efficace la collecte de la taxe de séjour en affichant les tarifs et expliquant son utilisation, notamment à l'occasion de réunions avec les secrétaires de mairie des communes membres.

L'Office de Tourisme complète enfin ses ressources par des partenariats publics et privés, des prestations et des cotisations.

Mesdames Valérie BERTIN, Marina BONIFAS, Mireille LEJUS, Laurence CHEVREUX et Messieurs Philippe ESTERELLAS, Jean-Luc LÉGER, Benjamin SIMONS, Stéphane DUCOURTIOUX, Jean-Pierre LANNET, ne prennent pas part au vote.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 30

Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la conclusion de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'association Office de Tourisme Aubusson-Felletin pour l'année 2026, telle qu'annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention,
- **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2026 une subvention de 185 000 euros à l'association Office de tourisme Aubusson-Felletin et **ADOpte** les modalités de versement telles qu'indiquées ci-dessus,

- **DECICDE** de reverser à l'Office de Tourisme Aubusson-Felletin le montant collecté de la taxe de séjour 2026, déduction faite du coût d'acquisition et de maintenance d'un logiciel de gestion de la taxe de séjour (avec une estimation de 4 668 € pour la mise en place initiale et de 2 016 € de maintenance annuelle).

Ainsi fait et délibéré le 26 février 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20260226-2026_029-DE